



Je souhaite abandonner mon enfant suite a des problèmes avec sa m

Par **paredes_old**, le **17/12/2007** à **18:35**

après de multiples problèmes avec la mère de mon fils (plainte abusive)je souhaite abandonner mon enfant ne plus avoir de droit de visite que celui ci ne porte plus mon nom ne plus payer de pension alimentaire que dois je faire.Est ce que je dois passer par un avocat ou puis je le faire moi même. il y a déjà eu un jugement avec droit de visite pour moi la garde est a la mere.nous n'étions pas marié;mon numéro de tél est le 0637042014; quelles sont les démarches a effectuer y a t il un moyen de le faire rapidement

Par **jeetendra**, le **17/12/2007** à **18:52**

bonsoir, je ne vois pas comment en droit apres avoir reconnu votre enfant qui porte votre nom, versé des pensions alimentaires à la mere pour son education, remettre en cause tout cela, même le juge aux affaires familiales ne donnera pas de suite à votre demande.rnrnPar contre le droit de visite et d'hebergement en cas de non respect des engagements par la mere vous avez intérêt à saisir le juge aux affaires familiales pour que des mises au point soit apportees, voir des precisions supplementaires, pas besoin de recourir à un avocat demandez au greffe du tribunal de grande instance la procedure à suivre, tenez bon, cordialement

Par **Krista**, le **19/12/2007** à **09:18**

Bonjour,rnrnComment je vous comprends, je suis egalement dans la meme situation que

vous, enfin pas moi directement mais mon concubin.rnCela fait 2 ans qu'il s'est separé de son ex copine avec qui il a eu une fille qui avait à ce temps là 3 ans, depuis ce jour là, la mere ne veut plus que le pere est contacté avec elle. Son ex voulait la pension alimentaire mais ne voulait pas laisser la petite. Alors depuis peu nous envisageons de lui enlever le nom du pere car il n'a plus aucun contact, plus rien avec cette petite à qui il éprouve rien dans tous les cas. D'où comment je peux comprendre votre situation. Dans tous les cas si vous avez des nouvelles démarches tenez moi informer cela fait deux semaines que j'attends une réponse moi sur cette situation :) . En tout cas bon courage et fait ce que bon vous semble, un enfant reviens toujours ...rnrnKrista84

Par **cricri78**, le **17/01/2008** à **11:32**

bonjour Krista,rnrnJe ne suis pas dans le juridique . Je suis un peu dans la même situation que la votre , tout d'abord c'est une démarche qui n'aboutit presque jamais à part des cas très extrêmes.rnil faudrait que son ex accepte la démarche de votre concubin et ensuite faire une demande de désaveu de paternité mais les juges n'ont pas la même vision que des personnes comme nous. rnessayer qu'en même de faire une demande au tribunal de votre département , on ne sait jamais mon mari et moi avons fait beaucoup de recherche donc n'hésitez pas à me poser des questions , si je peux y répondre . à bientôt et surtout bon courage!